

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU GARD



Envoyé en préfecture le 22/03/2023  
Reçu en préfecture le 22/03/2023  
Affiché le  
ID : 030-213003239-20230307-D2023\_11-DE

DELIBERATION N° D2023\_11

\*\*\*\*\*

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

L'an deux mille vingt-trois, le 07 mars, le conseil municipal de la commune de Soustelle s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Georges RIBOT, maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation du conseil : 03 mars 2023

Présents : Georges RIBOT, Jean Pierre OZIL, Christian PRIVAT, Claude SOLEIROL, Éric PRIVAT, Jérôme NOGARET, Laurent BRUNEL, Sébastien KUBANI, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Loïc VOILLIOT,

Représentés :

Absent Excusés :

Absent : Céline LINGERAT

est nommée secrétaire : Ophélie COEURDACIER DE GESNES

**Objet : Demande de subvention DETR / Contrat territorial :**

*Annule et remplace D2023\_01 : Erreur matérielle*

Conformément à l'appel à projets de DETR 2023 du 22 novembre 2022 Monsieur le Maire propose de répondre pour un projet de mise en sécurité du hameau de Périès, commune de SOUSTELLE, au niveau **accès et défense contre l'incendie**.

les objectifs et/ou enjeux :

- Renforcement de la DECI.
- Sécurisation de l'accès au hameau ainsi qu'aux 4 pistes DFCI pour tout type de véhicules et plus particulièrement pour les véhicules de secours aux personnes ainsi que pour les engins de lutte contre l'incendie.
- Sécurisation dans le cadre des OLD.

le coût total de cette opération s'élève à 68 720 € HT qui sera financé comme suit :

| INTITULE                   | DEPENSES HT | RECETTE HT |
|----------------------------|-------------|------------|
| Borne Incendie             | 3 815       |            |
| Renforcement chemin Périès | 52 105      |            |
| OLD chemin Périès          | 12 800      |            |
| DETR (40%)                 |             | 27 488     |
| DEPARTEMENT (25%)          |             | 17 180     |
| Reste à charge (35%)       |             | 24 052     |

|              |               |               |
|--------------|---------------|---------------|
| <b>TOTAL</b> | <b>68 720</b> | <b>68 720</b> |
|--------------|---------------|---------------|

Envoyé en préfecture le 22/03/2023

Reçu en préfecture le 22/03/2023

Affiché le

ID : 030-213003239-20230307-D2023\_11-DE

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- Sollicite l'aide de l'état par l'intermédiaire de la DETR à hauteur de 27 488 €
- Sollicite l'aide du département par l'intermédiaire du Contrat Territorial à hauteur de 17 180 €
- La dépense sera inscrite au budget 2023
- Charge le Maire de signer tous les documents afférents à cette affaire

Le conseil municipal s'exprime dans ce sens.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ainsi fait et Délibéré, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme**

**Le Maire**

**Georges RIBOT**

